



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de GENGEMBRE (Gérard), BERTRAN DE BALANDA (Flavien), « Principes d'édition », *Œuvres choisies*, Tome II, *Écrits sur le divorce*, BONALD (Louis de), p. 39-40

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14130-3.p.0039](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14130-3.p.0039)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2022. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPES D'ÉDITION

Nous reproduisons le texte de la seconde édition, parue en 1805, *Du divorce considéré au XIX^e siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société*; par M. de Bonald. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur.

Cette édition a été reprise dans les différentes éditions des *Œuvres* de Bonald (*Œuvres de M. de Bonald*, Paris, Le Clère, 16 volumes, 1817-1843 [réimpression Genève, Slatkine, 1982]; 7 volumes, nouvelle édition, 1847-1854 et *Œuvres complètes de M. de Bonald*, 3 volumes, Paris-Montrouge, Migne, 1859-1864).

La première édition du *Divorce considéré au XIX^e siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société*; par L-G. A. de B*** est parue en 1801 chez Le Clère. Le *Résumé sur la question du divorce par l'auteur du Divorce considéré au XIX^e siècle* est paru la même année chez le même éditeur, puis a été réédité en 1802.

Les notes de Bonald, indiquées [Note de l'auteur], sont appelées par un chiffre entre parenthèses dans le texte original. Elles sont ici intégrées dans la numérotation continue des notes. Lorsque nous ajoutons une précision, un éclaircissement ou un complément à une note de Bonald, ceux-ci en sont séparés par ►.

Les citations latines de la Bible sont empruntées à la *Vulgate*. Nous les transcrivons en français d'après la traduction de Louis-Isaac Lemaître de Sacy.

Les citations d'auteurs latins sont le plus souvent replacées dans un contexte plus étendu et les transcriptions en français sont presque toujours empruntées à des traductions du XIX^e siècle, fussent-elles infidèles ou approximatives parfois, car plus proches de celles, antérieures, que pouvait consulter Bonald.

Les citations ou renvois aux autres œuvres de Bonald se réfèrent à l'édition suivante : *Œuvres complètes de M. de Bonald*, éd. Abbé Migne, Paris-Montrouge, chez J-P. Migne éditeur, trois vol., 1859-1864.

PRÉCISIONS TYPOGRAPHIQUES

Nous avons conservé au maximum la typographie bonaldienne, en corrigeant cependant la ponctuation dans les cas où elle était manifestement fautive ainsi que les coquilles évidentes.

Quelques modernisations orthographiques ont néanmoins été effectuées, ainsi qu'un certain nombre d'harmonisations, telle graphie pouvant varier d'un texte à l'autre, voire au sein du même texte.

Principales modernisations : les terminaisons « ments » ou « mants » pour « mens » ou « mans », « quelquefois » pour « quelques fois », « quoiqu' » lorsque quoique est suivi d'une voyelle, suppression du tiret dans des expressions telles que « très-bien », « non-seulement », « très-souvent », etc. Même chose pour des termes comme « malsonnant » au lieu de « mal-sonnant ». Il en va de même pour « Jésus-Christ », le tiret étant à l'inverse conservé.

Principales harmonisations : outre la systématisation de l'application de ces règles, elles concernent essentiellement le rétablissement ou l'uniformisation de l'emploi de majuscules. Elles concernent, premièrement, les lieux et les époques : l'Antiquité, les Anciens, l'Orient / les Orientaux, le Nord, le Midi ; deuxièmement, des régimes ou institutions : Assemblée constituante, Assemblée législative, Directoire, Sénat, Conseil d'État ; enfin, des événements tels que la Révolution (française), la Constitution civile du clergé, la Terreur, le 18 Brumaire.

Le mot Réforme (protestante) porte une majuscule, mais non « réformation ».

Nous laissons la numérotation bonaldienne, y compris en toutes lettres ou en chiffres arabes ; nous nous contentons, selon l'usage, de mettre en petites majuscules la numérotation romaine.